



## ARRETE N°2025/286

**Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public et d'interdiction de stationner Place Vienot**

Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo  
BP 14  
08500 REVIN  
Tél : 03 24 41 55 65  
Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation

Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière

Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019

Vu l'article R 610 du Code Pénal

Vu la demande en date du 18 Décembre 2025 de l'entreprise Sapian

Considérant qu'il est nécessaire qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement des véhicules afin d'entreposer une benne pour mener à bien des travaux de déblaiement au 7 Place Vienot

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>e</sup>:** Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'ensemble du parking devant l' entrée 7  
Période : Les 06 et 07 Janvier 2026

**ARTICLE 2 :** Une signalisation réglementaire du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, **l'affichage du présent arrêté et l'information aux riverains sont à la charge du requérant .**

**ARTICLE 3 :** L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :

-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

*Fait à REVIN, le 18 Décembre 2025  
Signé Le Maire*

*Daniel DURBECQ*

